

TRIAL CLUB du PAYS de LA CHATRE
146, avenue Charles de Gaulle 36000 Chateauroux
Tél Fax 02 54 27 87 48 - Mobile 06 81 91 46 58 - Tél Jour de l'épreuve 02 54 48 10 90
e_mail : p.yvernault.trial@wanadoo.fr
N° affiliation FFM : 1040

Règlement Particulier Coupe de France des Régions 2011

Lieu : La Châtre - Date 2 octobre 2011

La manifestation se déroulera conformément au Code Sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline Trial et de façon générale à l'ensemble des textes règlementaires applicables à ce type de manifestations. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 - Caractéristiques de l'épreuve

Epreuve se courant par équipe de 3 pilotes (Masculin) ou 2 (Féminin) d'une même Ligue Motocycliste (Nota : pour les féminines, il est possible de composer une équipe avec 2 licenciées de 2 ligues différentes)

Catégories : Coupe (flèches bleues) – Trophée (flèches vertes) – Challenge (flèches jaunes) – Féminines (flèches jaunes)

Modalités de course : 2 tours de 12 zones de 10 kilomètres à parcourir en 6 heures

Départ toutes les 3 minutes

Droits d'engagements équipes masculines 140 €, équipes féminines 70 €

Les engagements seront clos le 25 septembre 2011 – majoration de 25% ensuite.

Article 2 - Contrôle administratif

Lieu : Rue des Rouettes Espace Huguet 36400 La Châtre

Tous les responsables d'équipes devront se présenter au contrôle administratif munis de l'ensemble des documents permettant l'accès à l'épreuve soit les permis de conduire (ou tout permis donnant l'équivalence au permis moto), ou les CASM et les licences FFM de l'année en cours des équipiers retenus pour représenter leur Ligue. Pour les mineurs, une autorisation parentale est requise.

Article 3 - Contrôle technique

Toutes les équipes devront présenter leur véhicule ensemble avec leur casque.

Tout véhicule non conforme aux règles de la discipline ou non présenté au contrôleur, ainsi que tout pilote en infraction, devra être signalé au directeur de course qui exigera sa mise en conformité et pourra lui refuser le départ.

Article 4 - Horaires prévisionnels

- Horaires du **contrôle administratif** : le samedi 1^{er} octobre Espace Huguet rue des Rouettes de 13h à 17h30
- Horaires de **contrôle technique** : le samedi 1^{er} octobre Espace Huguet rue des Rouettes de 13h30 à 18h.
- Horaires de **reconnaissance des zones** : le samedi 1^{er} octobre de 14h à 18h30 et le dimanche 2 octobre de 7h à 8h30.
- Première **réunion de jury** le samedi 1^{er} octobre à 18h45 Espace Huguet rue des Rouettes
- **Présentation des équipes obligatoire à 19h30 Salle des Fêtes de La Châtre avenue du Parc.**
- Horaire du **premier départ** : à priori à 8h30 – dernier départ à 11h.
- Horaires de la **remise des prix** : 17h30

Article 5 - Assurance

Une assurance couvrant les garanties prévues par l'article R.331-3à du Code du Sport a été souscrite par l'intermédiaire de Mr Jean Marie Pourinet Agent Générali à La Châtre 36400.

Article 6 - Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de Course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats accompagné d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage de véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 - Officiels

Directeur de Course :	Philippe Yvernault licence n° 024368
Directeur de Course Adjoint :	Didier Yvernault licence n° 127939
Président du Jury :	François Courbouleix licence n° 7402
Premier membre du Jury :	Christian Pernot licence n° 109058
Second membre du Jury :	Franck Yvernault licence n° 024365
Responsable technique :	Michel Sabotier licence n° 21650
Organisateur technique :	Benoît Sévéré licence n° 182268
Nombre de commissaires de zones :	48

Visa du club
Date

Visa Ligue
Date

Visa FFM n° ____ / ____
Date

Signature

Signature

Signature